



Aide au sujet d une plainte

Par **scania71**, le **15/09/2010 à 17:51**

bonjour j'aimerais etre conseillé j'ai achte un telephone auquel j'ai payé la commande depuis plus d'un mois et le vendeur apres plusieurs mails me menne en bateau j'ai décidé de porter plainte au juge de proximité et une plainte au commissariat celui ci a ete aviser par moi meme et comme par hasard il me menace de porter plainte aussi pour insulte menace ect, ect entre temps deux jours apres ma plainte il m'envoie mon remboursement par voix recommander ma question que dois je faire sachant que ma plainte est deposé et outre dois je retirer la lettre recommander et enlever ma plainte sachant quil a aussi porter plainte

Par **Domil**, le **15/09/2010 à 18:26**

Vu qu'il a remboursé, il n'y a plus lieu à une procédure civile sauf à vouloir insister pour des dommages et intérêts incertains. Vous pouvez vous désister de votre procédure en proximité.

Par contre, au pénal, je ne vois pas pourquoi vous avez porté plainte.

Par **scania71**, le **15/09/2010 à 18:30**

re merci de m'avoir contacter et repondu; j'ai porté plainte au penal pour me couvrir vu quil me dit que lui il porte plainte au commissaria de se faite ci je leve mes plaintes ok,car il m'a remboursser mais lui il aura sa plainte contre moi et moi vu que j'ai tout levez je serait dans les pbs! quand pensez vous?

Par **Domil**, le **15/09/2010 à 18:38**

Il faut qu'il y ait eu infraction pénale pour porter plainte, ça ne sert à rien de porter plainte parce que l'autre porte plainte.

Par **scania71**, le **15/09/2010 à 19:05**

alors je resume vous me conseillez de retirer ma plainte au juge de proximité et celle du

commissariat sachant que lui va me faire une poursuite c'est bien ca ? je le laisse donc faire
j'encaisse mon payement je leve mes plaintes et j'attend ?